

Intervention de clôture colloque « Énergie, bien commun à l'échelle de l'humanité ? » Valérie Gonçalves – samedi 18 mars 2023

Tout d'abord, permettez-moi de m'associer aux intervenants qui ont soutenu les luttes et manifestations contre la réforme des retraites injuste et inutile.

Je crois que je peux toutes et tous vous associer pour remercier la Fondation Gabriel Péri, Alain Obadia, son président, Louise Gaxie, sa directrice, Chrystel Lemoing, Myriam Massou, et les bénévoles qui ont travaillé à son organisation, ainsi que le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste du Sénat et sa présidente Eliane Assassi, d'avoir pris l'initiative de ce colloque.

Je remercie également tous les participants, notamment nos invités étrangers pour leur apport à la qualité et à la pertinence de nos travaux, ainsi que le graphiste Pablo Ka, qui a conçu l'affiche qui représente si bien le thème du colloque, et Antoine Blocier, qui a écrit le conte « *Sommet des Terriens* » pour mieux nous aider à nous projeter vers un avenir meilleur.

L'énergie est étroitement liée d'une part à la réponse aux besoins humains, pour que chaque être humain puisse vivre dans des conditions dignes de notre temps, et d'autre part à la réponse aux enjeux climatiques, car la maîtrise des sources d'énergie à l'échelle mondiale pour limiter drastiquement le recours aux énergies fossiles est un impératif incontournable dans la lutte contre le dérèglement climatique. C'est ce qui fonde le sujet de ce colloque, l'énergie comme bien commun à l'échelle de l'humanité.

C'est dans cet esprit que la table ronde « **Droit à l'énergie : réalités et contradictions. Quelle place pour l'énergie dans la gouvernance mondiale ?** » a ouvert nos travaux.

Permettez-moi sur ce sujet de citer à nouveau quelques extraits des textes qui devraient fonder l'action de la communauté internationale, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Déjà en 1972, à Stockholm, le premier sommet mondial sur l'environnement proclamait, je cite :

-« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures.

-et encore : « *Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité.* »

La question du partage des ressources et de la protection de l'environnement sont déjà considérées comme étroitement liées.

A Rio, il y a plus de 30 ans, la convention climat (la CCNUCC) prévoyait, je cite :

« les mesures prises pour parer aux changements climatiques doivent être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste sur ce dernier, compte tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté (...), pour progresser vers cet objectif, les pays en développement devront accroître leur consommation d'énergie en ne perdant pas de vue qu'il est possible de parvenir à un meilleur rendement énergétique (...) notamment en appliquant des technologies nouvelles ». Quant aux « pays développés », ils « doivent agir immédiatement (...), ce qui constituera une première étape vers des stratégies d'ensemble ».

Était ainsi posée la notion de responsabilité historique des pays développée, reconnue dans les textes sous la formule de « *responsabilités communes mais différenciées* ». Ce qui nous renvoie à la formule évoquée hier à savoir qu'il faut veiller à ce que les solutions des uns ne soient pas les problèmes des autres.

Bien du chemin reste à parcourir pour que ces principes deviennent enfin réalités, ce qui ne pourra à l'évidence se faire que par un nouveau rapport des forces dans le monde en faveur des peuples.

En ce qui concerne les enjeux climatiques, il faudra notamment aller plus loin que l'Accord de Paris. D'abord sur le caractère contraignant des engagements, sans quoi les belles déclarations ne seront que des chiffons de papier.

Ensuite pour concrétiser chaque orientation du triptyque : atténuation / adaptation / réparation. Aucune de ces notions ne peut être oubliée, l'atténuation parce que nous pouvons encore limiter à moins de 2 degrés le réchauffement moyen de l'atmosphère, l'adaptation car nous savons déjà que même si nous parvenons ainsi à le limiter, le climat évoluera, et la réparation car quoi qu'il arrive, la solidarité doit s'exercer pour que tout être humain puisse faire face aux catastrophes naturelles.

A ce sujet, la COP 27 a décidé, sous la pression des États du Sud, la création d'un fonds d'indemnisation pour les pays en développement. Tout le monde a en mémoire les terribles inondations de l'été dernier au Pakistan. Rappelons que les catastrophes naturelles provoquent déjà le déplacement de 25 millions de personnes par an, en moyenne. Et pour ne prendre qu'un seul exemple, le dernier rapport du GIEC estime que le seul risque d'inondation côtières sera multiplié par 10 à 100 d'ici à 2100. Il est impératif que ce fonds soit alimenté par des ressources pérennes. Pourquoi pas la taxe Tobin, pourquoi pas la taxe sur les ventes d'armes ? D'autres propositions sont certainement possibles. Il est urgent d'y travailler, afin qu'elles puissent être débattues lors de la prochaine COP, et afin d'obtenir que la France pèse concrètement en ce sens.

La table-ronde sur le **marché européen de l'énergie** a permis de faire un constat sans appel : la déréglementation, la mise en concurrence ont tenu lieu depuis plus de 20 ans de politique européenne de l'énergie. Le marché est un échec, il a échoué.

Le résultat est dramatique pour les populations avec des prix qui ne cessent de grimper, une précarité qui grossit et pour les salariés détérioration des conditions de travail et perte d'emplois qualifiés si utile pour mettre en œuvre une transition énergétique.

L'absence de politique d'indépendance énergétique à l'échelle de l'Europe amène à substituer une dépendance vis-à-vis du gaz de schiste américain ou qatari à celle de la Russie. Cela se pose également vis-à-vis des métaux et terres rares nécessaires à la transition énergétique.

Récemment émise, la proposition de réforme du marché européen de l'électricité faite par la commission européenne ne vise en aucun cas le changement de paradigme. La logique est toujours celle du marché.

Nous aurons là encore beaucoup à travailler pour dégager l'énergie sous toutes ses formes de l'emprise du marché et la décarboner, pour que « *l'accès à une énergie propre et abordable* » soit « *protégé comme droit fondamental* ». Cela fait consensus dans nos débats. La création d'une Agence européenne de l'énergie, avec comme socle la coopération, pourrait y contribuer.

Si le choix des technologies utilisées pour la production d'énergie appartient à chaque état, je veux souligner que le nucléaire ne peut être mis sur le même plan que les énergies fossiles. Tout simplement parce que les accords internationaux doivent prévaloir. Or ni la **convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**, ni les accords internationaux signés depuis, ni le GIEC,

ne prévoient une sortie du nucléaire, en revanche, ils prévoient que les pays développés décarbonent leur énergie.

La table ronde sur la **propriété et la maîtrise sociale** a mis en évidence un besoin d'appropriation sociale du secteur de l'énergie en plus du contrôle public. L'énergie parce qu'elle doit être considérée comme un droit humain, ne doit pas être soumise aux règles du marché. La politique énergétique demande de la planification sur le long terme dans un cadre de cohérence avec des financements et investissements à hauteur des enjeux.

Il faut bien sûr réparer les dégâts des politiques de privatisation et de déréglementation mais il s'agit aussi de répondre au défi de la mise en œuvre d'une politique qui permette de répondre aux besoins tout en décarbonant l'économie. C'est pour y parvenir que le Parti Communiste Français propose non seulement de s'appuyer sur les grandes entreprises du secteur que sont EDF, Engie et TOTAL, qui doivent être renationalisées et gérées démocratiquement, avec de réels pouvoirs d'intervention des salariés, des citoyens et des élus, mais aussi de créer un pôle public de l'énergie qui doit être pensé comme une organisation du secteur permettant une gestion cohérente et planifiée. Il permettrait de poser les enjeux en matière de souveraineté et sécurité énergétique, d'élaborer des propositions sur le mix et les infrastructures, fixer des tarifs transparents, coordonner les efforts de recherche et les besoins futurs, etc...Il y a quelques années, les parlementaires communistes ont déposé un projet de loi qui dessine les contours de ce pôle public.

La table-ronde **sur le rôle de la France et de ses entreprises à l'international** a montré que la volonté de souveraineté énergétique n'implique pas une vision recroquevillée de la France. Au contraire, cela doit impérativement s'accompagner de la volonté de promouvoir la coopération internationale.

Si la réussite de la lutte contre le réchauffement climatique se joue pour une part décisive dans les pays développés, elle dépend aussi de ce qui se passera dans les pays du Sud qui aspirent au développement. C'est pourquoi les pays qui maîtrisent les technologies les plus avancées ont un rôle à jouer pour offrir à ces pays des perspectives de développement décarbonées. Les entreprises, les centres de recherche de notre pays peuvent y contribuer. Cela met à l'ordre du jour la question des transferts de technologies. Les salariés, les chercheurs, les ingénieurs de notre pays peuvent prendre leur part avec enthousiasme à cet effort, ce qui contribuerait à redonner du sens à leur travail et à leurs recherches, trop souvent détournés vers la seule recherche du profit à tout prix.

Cela m'amène à la dernière table-ronde, « Recherche, technologies : quelles perspectives et quel partage des connaissances ? »

Le débat citoyen et la décision démocratique sur les choix à mettre en œuvre en matière d'énergie doivent s'accompagner d'un effort sans précédent dans le domaine de la culture scientifique et technique, afin que chacun ait accès aux données de base. On ne peut laisser le champ libre à ceux qui font leur miel de l'ignorance pour répandre les « informations » les plus farfelues, et faire fi des réalités scientifiques et de l'expérience. Le partage des connaissances, on vient de le voir, n'est pas chose facile et demande beaucoup, beaucoup d'effort déployé pour y arriver.

S'agissant des progrès scientifiques et techniques, comme dans le domaine de la santé, le combat est également à mener contre l'appropriation capitaliste des connaissances. Les questions de l'énergie et du climat sont si cruciales qu'on ne peut accepter un tel frein à la mise en œuvre des technologies qui permettent et permettront à l'avenir une énergie plus propre pour le bien de tous.

Cette initiative nous a permis de débattre, avec la participation de personnalités d'horizons divers, syndicalistes, spécialistes, universitaires, responsables politiques, responsables d'entreprises, et de le faire par-delà les frontières. Les exposés et les échanges n'ont pas esquivé, au contraire, la complexité des problèmes à affronter, seule voie pour construire des convergences et des solutions durables. Cette initiative en appelle d'autres, et nous sommes ouverts à toutes les propositions que vous pourrez faire en ce sens.

Nous pourrons ainsi, comme le président du Brésil, Lula, nous y invitait lors de la COP 27, « *nous dépasser et aller au-delà de nos intérêts nationaux immédiats afin de pouvoir tisser collectivement un nouvel ordre international qui reflète les besoins du présent et nos aspirations pour l'avenir* ». Bref, nous pourrons contribuer à construire une politique de l'humanité.

Merci de votre attention.